

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale

Monsieur le Représentant du Corps diplomatique,

**Mesdames et Messieurs les Conseillers Economiques,
Sociaux et Environnementaux et chers Collègues,**

Mesdames et Messieurs, Chers Invités,

Après 21 jours d'intense activité, conformément aux dispositions de l'article 99 de la Constitution de la République Gabonaise, le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) clôt ce jeudi 11 mars 2021, les travaux de sa première Session ordinaire de l'année.

Permettez-moi, au nom de Monsieur **René NDEMEZO'OBIANG**, Président du CESE, empêché, aux noms de tous mes Collègues Conseillers, et en mon nom, d'adresser nos vives reconnaissances à toutes les éminentes personnalités qui ont bien voulu honorer de leur présence dans cet hémicycle, cette cérémonie solennelle de clôture de notre première Session Ordinaire.

Mesdames et Messieurs

L'actualité dans notre pays, à l'instar du reste du monde, est marquée par la pandémie de la Covid-19.

Nous affirmons avec force que contrairement à ce que pensent et affirment certains incrédules, la maladie est bien présente au milieu de nous, elle continue à endeuiller plusieurs familles.

Le CESE encourage le Gouvernement sans réserve, à poursuivre inlassablement la lutte contre cet ennemi invisible aux effets dévastateurs sur l'homme.

La recrudescence du virus a amené le Gouvernement à prendre de nouvelles mesures qui, malheureusement, n'ont pas trouvé un écho favorable auprès de certains citoyens qui l'ont exprimé par des manifestations dans certaines villes du pays, occasionnant ainsi la mort de deux compatriotes. Nous déplorons ces pertes en vies humaines, et saisissons la présente occasion pour présenter nos vives condoléances aux familles éplorées. Aussi, appelons-nous le Gouvernement à œuvrer pour faire toute la lumière sur les circonstances de ces deux décès.

S'agissant du combat mené chaque jour par les professionnels de la santé qui sont au contact des personnes symptomatiques ou asymptomatiques, le CESE salue l'abnégation et l'engagement de ce personnel, sans lequel le nombre de disparus serait beaucoup plus important dans notre pays. Aussi, invitons-nous le Gouvernement à demeurer à l'écoute de leurs préoccupations et à satisfaire leurs besoins qui sont de nature à améliorer leurs conditions de travail.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chers Collègues,

Durant vingt et un jours d'activité vous avez réalisé un travail remarquable. Il me plait de vous adresser mes vives et sincères

félicitations pour ces résultats satisfaisants auxquels nous sommes parvenus.

A toutes les personnes ressources qui ont bien voulu nous édifier sur le sujet par leurs contributions, veuillez trouver par ma voix, la reconnaissance et les remerciements de notre Institution.

Mesdames et Messieurs,

Le Conseil Economique, Social et Environnemental s'est autosaisi de la problématique de l'Affectation des Terres. Celle-ci constitue aujourd'hui l'une des préoccupations majeures des pouvoirs publics en matière de lutte contre la pauvreté et les inégalités. En effet, cette question que nous avons traitée en profondeur durant nos travaux, avait fait l'objet d'un point de discussion pendant la Deuxième Session Ordinaire de l'année 2019 qui portait sur le thème « Conflit homme-faune sauvage ». C'est dire l'impérieuse nécessité que revêt cette question sur l'amélioration des conditions de vie des populations, notamment celles du monde rural.

La présente Session Ordinaire qui prend fin ce jour, a consacré ses travaux sur le thème « **l'Affectation des Terres : Contribution du Conseil Economique, Social et Environnemental à l'élaboration d'un Plan National** ».

L'objectif visé est de définir, dans la mise en œuvre de ce processus, des mécanismes adéquats qui prennent en compte

les quatre piliers ci-après, présentés dans le Plan Stratégique Gabon Emergent : le bien-être des populations ; l'équité sociale ; la croissance durable et la conservation environnementale.

Les terres, comme vous le savez, sont un élément essentiel pour l'accomplissement et l'épanouissement de l'homme. Elles lui offrent un cadre pour son habitat, ses activités économiques, sociale et culturelle. Face aux communautés rurales et autochtones qui y tirent leurs ressources, deux autres composantes s'imposent comme impératifs à savoir : la préservation des écosystèmes conformément aux engagements internationaux et la nécessité pour l'Etat de développer son économie par le moyen de l'exploitation des sols et des forêts.

Eu égard à ces trois impératifs, le CESE invite le Gouvernement à œuvrer pour rendre opérationnel le Plan National d'Affectation des Terres.

Mesdames et Messieurs,

Pour cerner au mieux les contours de cette thématique, le Conseil Economique, Social et Environnemental a mené sa réflexion autour de cinq (5) axes :

- L'état des lieux ;
- Les enjeux du Plan National d'Affectation des Terres ;
- Le processus actuel d'Affectation des Terres ;

- L'impact multisectoriel du Plan National d'Affectation des Terres ;
- Les recommandations.

Ainsi, après avoir traité minutieusement chacun des quatre premiers points ci-dessus cités, le CESE formule les recommandations ci-après :

Sur le plan législatif et Réglementaire

- ✓ Mettre en place un cadre juridique et réglementaire adéquats relatif à la conversion des terres forestières et intégrant les droits fonciers des communautés locales ;
- ✓ Proposer une réglementation adéquate des mécanismes d'affectation des terres, de la protection du domaine rural, des forêts ancestrales et moyens d'existence des communautés ;
- ✓ Réviser le code forestier et opérationnaliser l'Autorité du Développement Durable (ADD).

Au plan Institutionnel :

- ✓ Intégrer le Haut-Commissariat à l'Environnement et au Cadre de Vie (HCCV) au sein de la CNAT ;
- ✓ Intégrer la Conservation Foncière et des Hypothèques au sein de la CNAT ;
- ✓ Renforcer la coopération entre le CESE et le Ministère chargé de la Décentralisation en vertu de l'article 371 de la loi n°001/2014 ;

- ✓ Intégrer le Ministère chargé de la Décentralisation dans la CNAT.

- 1- La refondation de l'esprit de la loi et son inscription dans la constitution dans les termes qui :
 - ✓ Donne la primauté de la terre aux communautés locales ;
 - ✓ Réoriente l'économie nationale vers une économie éco-responsable, propre et protectrice des terres et des forêts ;
 - ✓ Consacre le droit coutumier comme une des sources légitimes modernes du droit de la propriété foncière.

- 2- La réécriture adaptée du décret portant création du Secrétariat Permanent de la Commission du PNAT en vue notamment :
 - ✓ D'intégrer le CESE et les collectivités locales.

Au plan général

- Adapter toute la législation foncière en respect des impératifs liés à l'affectation harmonieuse des terres, notamment par une décentralisation des structures de conservation de la propriété foncière et des hypothèques ;
- Acter par des instruments légaux et réglementaires le domaine Rural où vivent les communautés villageoises ;

- Inclure le Ministère de la Décentralisation dans la Commission National d'Affectation des Terres.

Au plan juridique

- Réécrire toutes les lois existantes des secteurs d'aménagement du territoire, de production, de préservation et de conservation, d'habitat urbain et du Domaine Rural pour y introduire les aspects essentiels liés à la dimension intégrative, inclusive, participative et démocratique du processus national et global de l'affectation des terres.

Au plan des procédures

Adapter toutes la réglementation conformément aux objectifs poursuivis par le Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE), le Conseil National Climat (CNC), le Plan d'Accélération de la Transformation (PAT) et le Plan National d'Affectation des Terres (PNAT) afin de garantir un développement durable du pays avec un regard particulier sur les générations futures.

Mesdames et Messieurs,

Tout en vous réitérant mes vifs et sincères remerciements, et toutes mes félicitations à l'ensemble de mes collègues pour le plein succès de ces travaux, je vous souhaite à chacune et à chacun un bon retour dans vos foyers respectifs.

Sur ce, je déclare clos les travaux de la première Session Ordinaire de l'année 2021 du Conseil Economique, Social et Environnemental.

Je vous remercie pour votre aimable attention.